

BULLETIN D'INFORMATIONS AUX RETRAITÉS ET ANCIENS EMPLOYÉS DE NORTEL

CETTE MISE À JOUR EST PRÉPARÉE PAR KOSKIE MINSKY LLP (KM)
EN SA QUALITÉ DE REPRÉSENTANT JURIDIQUE

18 août 2010

Évolutions récentes relatives au HWT (fiducie de santé et de bien-être)

Une requête concernant la distribution de la fiducie de santé et de bien-être de Nortel (*Health and Welfare Trust* (« HWT »)) est programmée pour la fin du mois de septembre et comprendra l'examen d'une proposition faite par le contrôleur. Les documents devront être déposés en Cour d'ici la fin du mois d'août.

Récemment, nous vous avisons que, du fait d'une incertitude rédactionnelle contenue dans les documents du HWT de Nortel, chacun des deux groupes représentés par Koskie Minsky avait sollicité des conseils juridiques indépendants sur la répartition des actifs du HWT. Donald Sproule, David Archibald et Michael Campbell (« les représentants ») ont retenu les services de M. William Pepall du cabinet Lerner LLP, aux vus de les conseillers et de représenter le groupe des retraités et anciens employés sur la distribution du HWT. Le groupe des employés invalides a retenu les services indépendants du cabinet Sack, Goldblatt Mitchell LLP, pour être conseillé et représenté sur ce point. Koskie Minsky ne représentera aucune partie quant à la répartition et la distribution du HWT.

Bien qu'une allégation de conflit d'intérêt ait été récemment soulevée dans des documents de requête signifiés par Rochon Genova LLP, KM a déjà pris des mesures pour remédier à toute possibilité de conflit d'intérêt entre le groupe des retraités et celui des employés invalides. Les représentants et KM feront de leur mieux afin de protéger les retraités et les anciens employés des coûts inutiles et des retards qui seraient sous-jacents à la requête proposée par Rochon Genova LLP.

Bien que KM ne défendra pas vos représentants sur la répartition et la distribution des actifs du HWT, ils continueront de représenter les retraités et les anciens employés sur l'ensemble des autres questions en rapport avec la procédure LACC de Nortel, jusqu'à nouvelle ordonnance de la Cour.

Webémission à venir

La prochaine webémission pour les retraités et les anciens employés a été programmée pour le **1 septembre 2010, de 15h00 à 17h00 (3:00-5:00 p.m.)**. Les détails sur la façon de participer à cette dernière seront mis en ligne sur les sites web de KM et de la SRNC et ce, dès qu'ils seront disponibles. Une option « d'écoute seulement » sera mise en place et fournira, aux individus n'ayant pas accès à Internet, la possibilité d'écouter la webémission. Les personnes qui souhaitent s'inscrire à cette option doivent contacter KM et s'enregistrer par téléphone au 1-866-777-6344.